



## Reprise d'activité après cessation temporaire

**Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises  
2, avenue de la Préfecture – CS 64204  
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee d'un nouveau [<<<SIRET NAF >>>](#)

- ✓ [<<<Imprimé P2>>>](#) rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : [<<<www.cfenet.fr>>>](http://www.cfenet.fr)**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **102.16 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

### Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité au nom du représentant légal **ou** requête de **+ 27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET**